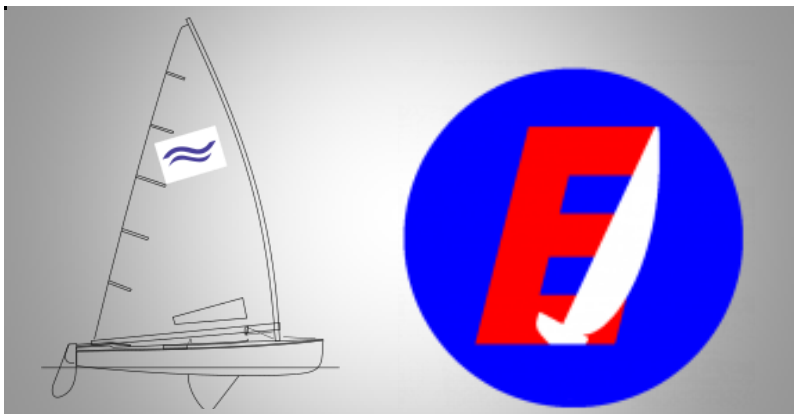




AVIS DE COURSE

Nom de la compétition

SPECIALE FINN – EUROPE

Date : **19 et 20 septembre 2026**

Lieu : **PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM**

Autorité organisatrice

AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE

Grade : **5A**



Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3 Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

À la suite de l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

L'épreuve est régie par les règles :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028 (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers non francophones (en annexe « Prescriptions Fédérales »)
- 1.3. Les règles de Classe
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique au plus tard le 07 septembre 2026 [ICI](#) et seront affichées au tableau officiel.

3. COMMUNICATION

ACAL, 19 rue de l'Oberelsau 67200 Strasbourg Tél. : 03 88 29 31 50 e-mail : contact@acal67.com

[DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1. l'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe FINN et de la classe EUROPE Grade 5 A.

4.2.1 a) Pour chaque coureur en possession d'une licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- soit la licence Club FFVoile mention « Pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque coureur n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

d) le justificatif du paiement de leur cotisation 2026 à la Classe pour un coureur français.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne **jusqu'au 14 septembre 2026** sur le site du club sous **Inscription**, ou par mail : contact@acal67.com

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Le droit d'inscription requis est de **35 €** par bateau. Les règlements peuvent se faire :

- par virement
bancaire à :
Crédit Mutuel
Vosges
IBAN : FR76 1027 8010 8100 0191 0724 576
Bank Identification Code (BIC) : CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de l'ACAL, à envoyer à ACAL 19 rue de l'Oberelsau F-67200 Strasbourg,
- Exceptionnellement sur place lors de la confirmation des inscriptions.

6. [DP] PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. En cas d'infraction à cette règle, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. PROGRAMME

7.1. Accueil : vendredi 18 septembre de 10h à 20h00 et samedi 19 septembre de 9h à 13h00

7.2.. Confirmation des inscriptions : de 9h30 à 13h30 (dernier délai).

7.3. Jours de course

Dates	Heure prévue du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses du jour	Maximum par jour
19/09/2026	14h30	Finn + Europe	5 courses
20/09/2026	10h30	Finn + Europe	4 courses

Le dernier jour de course programmé aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

7.4. Programme des festivités

Dates	Heures	Programme	Lieu	Information
19/09/2026	Dès 12h00	Buffet	Sur l'herbe	Organisé par le Team Finn ACAL
19/09/2026	A partir de 19h00	Apéritif d'accueil	Sous le Chapiteau	
	A partir de 20h00	Dîner des Equipages		35 €

ATTENTION :

aucune réservation possible pour le dîner des équipages après le 14 septembre 2026.

Prix du repas : 35 €, boissons comprises

Des paniers repas seront disponibles sur commande au prix de **9€ / panier repas** pour le 20/09/2026 à midi.

Réservations dîner et panier repas : par [Inscription](#)

20/09/2026	Après les courses	Palmarès	Sous le Chapiteau
------------	-------------------	----------	-------------------

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9. LIEU

Les courses auront lieu sur le plan d'eau de Plobsheim.

10. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit, de forme « banane » (au vent/sous le vent) ou trapèze.

11. SYSTEME DE PENALITE

12 CLASSEMENT

12.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se déclarer 7 jours avant le premier signal d'avertissement à l'organisateur en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation et en s'assurant d'être en conformité avec la loi. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

13.2 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

13.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés

13.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

13.5 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

PROTECTION DES DONNEES

13.6 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la

ACAL, 19 rue de l'Oberelsau 67200 Strasbourg Tél. : 03 88 29 31 50 e-mail : contact@acal67.com

compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.7 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Coupes, trophées et prix en nature seront distribués pour le classement de chaque série.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées du Club Organisateur :

A C A L 19, rue de l'Oberelsau F-67200 STRASBOURG

Tél : + 33 3 88 29 31 50 Courriel : contact@acal67.com

Vos contacts :

Jean-Pierre GROS : Président A C A L et Responsable du Comité d'Organisation : contact@acal67.com

Philippe BLANCHARD : Président Voile ACAL : contact@acal67.com

Anny HAERTEL : responsable Inscription : anny.haertel@orange.fr

Marie-Pierre CARTERON : Secrétariat ACAL : contact@acal67.com

Informations utiles

Préparez votre venue dans le Grand Est

ATTENTION : En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que dimanche 20 septembre, vous trouverez difficilement des commerces ouverts.

Le restaurant du Club-House est en mesure de vous servir.

Hébergement et séjour à Plobsheim

Camping-Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.

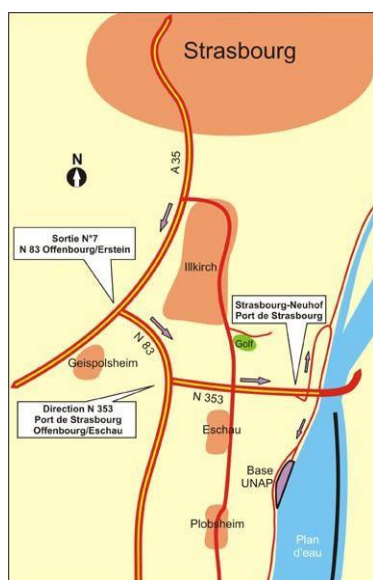
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

LISTE HOTELS

- | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------|
| - HOTEL AU CYGNE (Logis de France) | 38, rue 1ère Division Blindée | 67114 ESCHAU | 03 88 64 04 79 |
| - HOTEL KYRIAD * | 59 Rue du Maréchal Foch | 67380 LINGOLSHEIM | 03 88 76 11 00 |
| - IBIS BUDGET | 10 rue de l'III | 67118 GEISPOLSHEIM | 08 92 70 20 39 |
| - FORMULE 1 | 4 route de Lyon | 67118 GEISPOLSHEIM | : 03 88 67 84 64 |
| - Première Classe | 3A rue de l'III | 67118 GEISPOLSHEIM | : 03 88 67 15 16 |
| - B&B | rue du 23 Novembre | 67118 GEISPOLSHEIM | : 08 92 78 80 99 |

* mentionnez votre participation à cette régate organisée par l'ACAL pour bénéficier des meilleures conditions.

- **Office du Tourisme** 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG: Tél. 03 88.52 28 28 Site internet : <http://www.visitstrasbourg.fr>



Sites météo

[Windguru](#) / [Windfinder](#)

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)

Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the “Arbitrage” website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.